



L'architecte des bâtiments de France travaille sans filet pour sauver nos monuments

JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Nov. 2019

Par Alain Marinos, Président honoraire de l'ANABF et délégué national de l'association des Petites cités de caractère de France

Incendie de Notre-Dame-de-Paris. À Nantes, cathédrale et basilique ravagées se sont relevées



Incendie de la cathédrale Saint-Pierre de Nantes le 28 janvier 1972. Les Nantais atterrés devant la cathédrale en feu. | ARCHIVES OUEST FRANCE

↑ Annexe 1.1 : L'architecte des bâtiments de France - conservateur ; Ouest France – Extrait d'un article de Thomas Heng du 16 avril 2019

Le récent incendie de Notre Dame de Paris pose la question de la responsabilité de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et du cadrage de son intervention d'urgence sur les monuments historiques (MH) en cas de sinistre et/ou danger affectant l'édifice et les personnes qui l'occupent, voire qui l'environnent. Deux cas se présentent : le premier concernant les MH dont il est le conservateur, le second les autres MH situés dans son département d'affectation.

L'ABF-conservateur des MH appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture.

L'ABF est un architecte spécialisé, il a des compétences particulières pour intervenir sur le patrimoine, tant sur les monuments historiques que dans les sites protégés. Haut fonctionnaire du ministère de la Culture, en poste au niveau départemental, il intervient au plus proche des monuments et des sites¹. Parmi ses nombreuses missions, il exerce celle de conservateur des monuments appartenant à l'État,

affectés ou mis à disposition du ministère de la Culture et figurant sur une liste nationale. La fonction d'ABF-conservateur intéresse principalement les cathédrales, édifices emblématiques, complexes et fragiles. Celles-ci nécessitent une attention régulière et parfois intense, exercée en liaison avec le conservateur régional des MH, au sein des directions régionales des affaires culturelles. Dans les fiches pratiques élaborées en 2014, conjointement par le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur, il est stipulé qu'en l'absence de chef d'établissement, l'ABF-conservateur est « responsable de la sécurité dans les édifices recevant du public », « référent en matière de sécurité, responsable unique auprès des autorités publiques ». Il est précisé qu'à ce titre, il doit intervenir à deux niveaux : « pour veiller à limiter les risques » et « pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation ».

Il doit donc intervenir avant et après un sinistre et/ou un danger affectant l'édifice et les personnes qui l'occupent, voire qui l'environnent, mais nulle mention n'est faite d'une possible intervention spontanée pendant. Or, comme l'illustrent les documents en annexe 1², plusieurs ABF, compte tenu de leurs compétences et de la proximité évoquées ci-dessus, ont été appelés à agir pendant l'évènement, en coordination avec le service départemental d'incendie et de secours³ qu'ils côtoient régulièrement pour des exercices de sécurité sur MH et pour la mise en œuvre des plans de sauvegarde. Dans de telles situations qui restent exceptionnelles, l'ABF est amené à assumer des responsabilités, voire prendre des risques, comme l'illustrent les documents mis en annexe. En cas de besoin, l'ABF est donc mobilisé, de fait, et doit se rendre disponible, parfois sur de longues périodes hors des heures de travail régulières.

Comme à Notre-Dame-de-Paris, ce lundi 15 avril, deux grands incendies ont ravagé deux édifices emblématiques de Nantes, en 1972 et en 2015. Les sinistres ont laissé des traces, sans ruiner les espoirs de renaissance.

Des centaines de Nantais figés, sans voix, en larmes parfois, face aux flammes qui dévorent la charpente de la cathédrale Saint-Pierre. Le 28 janvier 1972, vers 16 h, dans un scénario très voisin de celui qui ravagé Notre-Dame de Paris, la charpente de la cathédrale s'est embrasée. « Ça a fait « wouf », se souvenait encore, quarante ans plus tard en 2012, dans Ouest-France, l'adjudant-chef Pierre Causel, un des premiers pompiers arrivés sur les lieux. Comme une boîte d'allumettes qui s'embrase. »

Il y a quarante-sept ans, les pompiers ne disposaient pas des mêmes moyens qu'aujourd'hui. Ceux de Nantes, en 1972, ont dû composer avec une grande échelle trop courte de dix mètres pour attaquer le feu par le toit. Ils ont dû composer, aussi, avec les ordres des architectes des Bâtiments de France. **« On nous a demandé de limiter l'arrosage afin de ne pas endommager les pierres de la voûte »,** poursuivait le pompier. Objectif principal, comme à Notre-Dame de Paris : éviter un effondrement général et fatal.

L'incendie, à la cathédrale de Nantes, a débuté à la faveur de travaux, comme c'est presque toujours le cas. Les ouvriers très qualifiés qui travaillent sur ces toitures sensibles ont beau prendre toutes les précautions, il suffit parfois d'un rien. L'enquête après l'incendie de la cathédrale, à Nantes, a conclu à un accident imprévisible, sans faute imputable. Des

étincelles ont traversé le plancher et mis le feu aux poussières accumulées dans les combles...

3

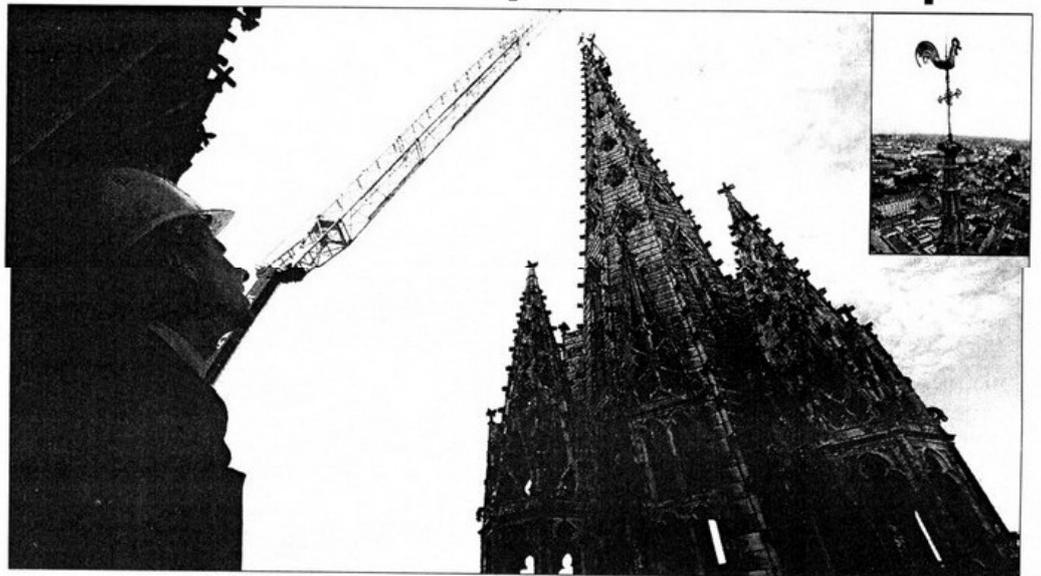
↑ Annexe 1.2 : L'architecte des bâtiments de France - conservateur ; Ouest France – Extrait d'un article de Thomas Heng du 16 avril 2019

Il apparaît ici utile de rappeler que cette mission d'ABF-conservateur remonte à l'origine du corps. Elle est mentionnée, sans être pour autant développée, dans le dernier décret relatif au statut des ABF⁴ datant de 1984. Depuis cette date, les évolutions des responsabilités, des pratiques et des règles relatives à la sécurité et à la sûreté ont régulièrement évolué⁵. Il a cependant fallu attendre 2003 pour que la rédaction d'un premier texte de cadrage soit engagée.

Un corset d'acier au sommet de la flèche nord de la cathédrale

Ouest-France
10-11 janvier 1998

St-Corentin : le coq ne s'envolera pas



Pierre Alexandre, architecte des Bâtiments de France surveille la manœuvre sur la flèche nord depuis la galerie de la flèche sud. En médaillon: le collier de chaîne qui enserrera le sommet de la flèche sera à peine visible du sol.

Ébranié par les tempêtes, le sommet de la flèche nord de Saint-Corentin menaçait de tomber. Hier, une grue géante du « Gai Matelot » a hissé à 75 mètres de hauteur les maçons de l'extrême chargés de placer une chaîne d'acier au pied du coq. Séquence vertige !

L'extrême pointe de la flèche nord de la cathédrale donnait depuis longtemps des signes de fatigue au point que par grand vent, le coq tremblait dangereusement sur sa base. Un mouvement d'ailleurs perceptible à l'œil nu depuis le parvis. La récente tempête, avec des rafales à près de 180 km/h n'a bien sûr rien arrangé.

Hier, Pierre Alexandre, architecte des Bâtiments de France, conservateur de la cathédrale et l'entrepreneur « Le Gai matelot » ont profité de la première « fenêtre de météo favorable » pour mener, en urgence, une opération de sauvetage du coq de Saint-Corentin.

Dès le début de la matinée, Renaud Du Crest, le patron de l'entreprise de levage bénédicte « Le Gai Matelot » a fait amener au pied des tours le plus gros de ses engins. Un monstre pesant quelque 80 tonnes, capable de soulever une charge de 200 tonnes et, surtout, de déployer une flèche de grue à 90 mètres de haut ! Plus qu'il n'en faut pour venir tutoyer, à 75 mètres au-dessus du niveau de l'Odette le coq de la cathédrale.

Une intervention provisoire

Dès midi, la météo annonçant une accalmie du vent en milieu de journée, Pierre Alexandre et Didier Bonnel, chef de travaux à l'Armoricaine de restauration ont pu effectuer à bord d'une nacelle, une première ascension vers le sommet des flèches. Un « voyage » destiné à évaluer de très près les dommages et à préparer l'intervention des ouvriers.

L'architecte-conservateur du monument en profitera aussi pour

expertiser l'ensemble des deux clochers : « J'ai pris un maximum de photos, nous n'avons pas si souvent l'occasion d'ausculter ainsi les maçonneries ! », explique-t-il.

C'est à Hervé Merrien, de Clohars-Fouesnant, et Christian Couny, de Saint-Coulitz, ouvriers-maçons, que reviendra la délicate tâche de consolider l'extrême sommet de la flèche nord. La technique utilisée, dite de fretage, consiste à coiffer la pointe branlante d'une chaîne d'acier dont les quatre brins sont fixés quelques mètres plus bas, là où la maçonnerie est bien solide. Un système de rideurs place ensuite l'ensemble du maillage sous tension. « Cet appareillage écarte tout danger de chute de la partie sommitale de la flèche, mais

Il ne s'agit que d'une intervention provisoire », rappelle Pierre Alexandre.

L'ensemble du massif occidental de la cathédrale va en effet devoir subir, une restauration complète à la mesure de ce qui a été fait sur le chœur et de ce qui est en cours sur la nef. Cette troisième tranche de travaux pourrait intervenir après l'an 2000.

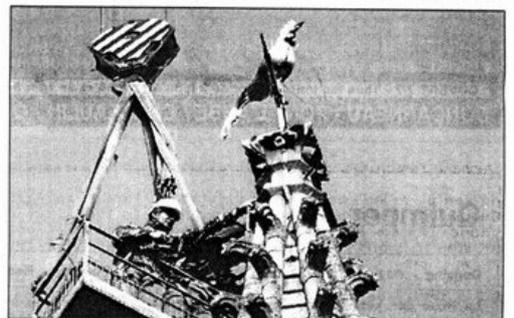
Le coq de Saint-Corentin recevra alors une nouvelle visite, bien longue, des maçons de l'extrême. Il s'agira cette fois, sans doute à partir d'échafaudages, de consolider définitivement le sommet de la flèche aujourd'hui corsetée d'acier.

Jean-Laurent BRAS.

Une facture de 61 000 F

Le sauvetage de la flèche de Saint-Corentin coûtera exactement 61 000 F à l'État. Le prix de location de la grande grue du « Gai Matelot » pour un peu plus d'une demi-journée. Un coût dérisoire par rapport à celui d'une intervention par échafaudages. « Ces engins nous offrent des possibilités excep-

terventions très rapides, précises et sûres, à des conditions économiques très raisonnables. » Il y a quelques années, cette même grue avait été utilisée pour expertiser les flèches de Saint-Corentin. Hier, la manœuvre du mastodonte, commandé par François Simon, du Moulin-du-Pont, à Pleuven, a attiré au



par échafaudages. « Ces engins nous offrent des possibilités exceptionnelles estime le conservateur de la cathédrale, ils permettent des

mandé par François Simon, du Moulin-du-Pont, à Pleuven, a attiré au pied de la cathédrale plusieurs centaines de personnes.

Ballottés par le vent à 75 mètres de haut, les maçons s'en remettent à la dextérité du grutier avec lequel ils communiquent par radio.

Suite à un long débat au sein des services de la direction de l'architecture et du patrimoine, la circulaire n° 2005/001 du 4 janvier 2005 a été publiée. Elle porte sur les responsabilités en matière de conservation et de sécurité des monuments historiques appartenant à l'État et affectés au ministère de la Culture et de la Communication. Certes, elle précise un certain nombre de responsabilités de l'ABF-conservateur mais elle se focalise principalement sur ses relations avec l'administrateur du monument. Contrairement aux motivations initiales, les interventions d'urgence de l'ABF ne sont pas directement évoquées, seraient-elles implicites du fait du rôle de responsable unique de sécurité ? En tout état de cause, la gravité du sujet justifierait des précisions. Noter qu'il n'y est nullement fait mention d'astreintes permettant de reconnaître la contrainte occasionnée, ni de besoins particuliers relatifs à une intervention de plus en plus délicate à assurer.

Le direct

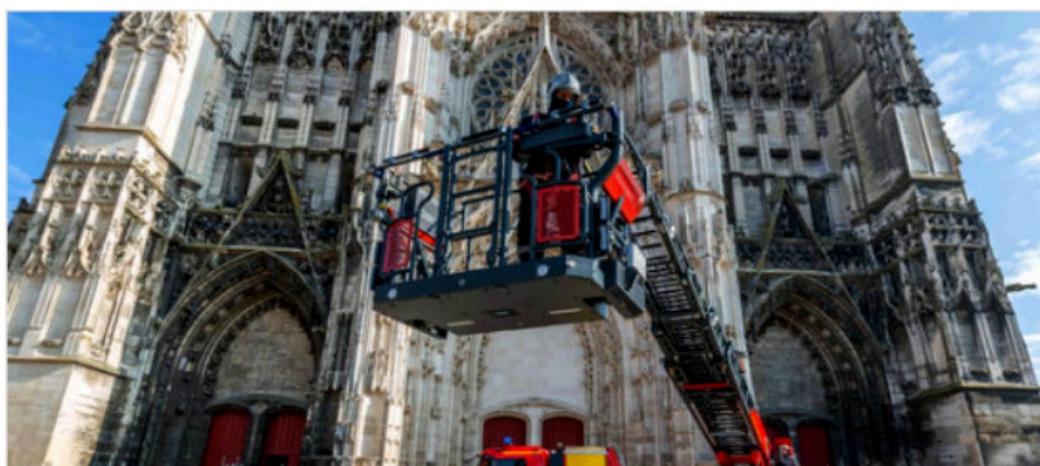
Quel est le dispositif de sécurité de la cathédrale de Troyes ?



MIS EN LIGNE LE 17/04/2019 À 06:16 / YANN TOURBE

INCENDIE NOTRE-DAME

La cathédrale de Troyes est sous la responsabilité de l'architecte des Bâtiments de France, qui y travaille en collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours.





↑ Annexe 1.4 : L'Est éclair – Extrait d'un article de Yann Tourbe du 14 avril 2019.

L'intervention de l'ABF sur les autres MH situés dans son département d'affectation.

Au-delà de ses missions de conservateur, l'ABF est appelé à intervenir en cas de danger ou sinistre sur des monuments historiques classés et inscrits (voir les exemples illustrés en annexe 2). Il est aussi en responsabilité, quoique plus marginalement, dans des sites patrimoniaux remarquables.

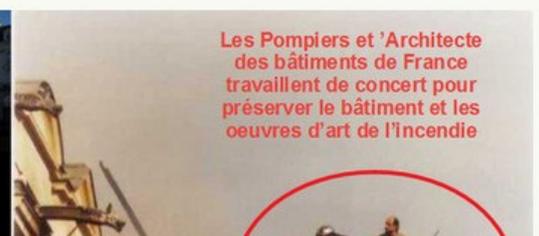
Rappelons à nouveau que les compétences propres de l'ABF, sa connaissance des édifices et son positionnement au plus proche des élus, des propriétaires et des services locaux, font qu'il est souvent le seul à savoir et à pouvoir agir rapidement et efficacement, en relation étroite avec les services de secours quand ils sont présents, bien entendu. Les préfets, les maires et nombres d'associations locales en sont conscients. Ses compétences, localement connues et reconnues, ont souvent conduit le préfet, parfois sur demande du maire, responsable de la sécurité dans sa ville, à « mobiliser » l'architecte des bâtiments de France en qualité de « sachant » et d'expert ; lui rappelant, si besoin, qu'un refus de sa part pourrait être considéré comme un refus d'assistance à personne en danger.

Or, il ne détient pas plus de document de cadrage pour intervenir en urgence, que lorsqu'il est conservateur de l'édifice. Les deux seuls textes dont extraits suivent, évoquant de telles circonstances, datent de 2009. Ils se limitent à l'exercice de la maîtrise d'œuvre des travaux de réparation et portent donc sur une intervention postérieure à l'évènement.

- « Sur demande du propriétaire ou de l'affectataire domanial et sur décision du préfet de région, l'architecte des bâtiments de France peut assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux (travaux de réparation des immeubles classés n'appartenant pas à l'État) sous réserve que soit établie soit la situation de péril pour les monuments ou de danger imminent pour les personnes, soit la carence de l'offre privée ou publique »⁶.
- « Sur décision du préfet de région, l'architecte des bâtiments de France assure à titre exceptionnel la maîtrise d'œuvre de ces travaux⁷ (...) :
 - - en cas de péril, c'est à dire lorsqu'il existe un risque immédiat et soudain d'atteinte irréversible au monument ;
 - - en cas de danger imminent pour les personnes. ».



L'incendie du palais du Parlement de Bretagne a partiellement détruit ce



Les Pompiers et l'Architecte des bâtiments de France travaillent de concert pour préserver le bâtiment et les œuvres d'art de l'incendie



↑ Annexe 2.1 : L'incendie du parlement de Bretagne.

La maîtrise d'œuvre des travaux de réparation est ainsi évoquée, mais comme dans les fiches de 2014 précitées, aucune mention n'est faite des conditions d'une mobilisation de l'ABF pendant le sinistre et/ou danger. Or, sans être fréquents, des exemples d'intervention ont marqué les esprits, à l'image des quatre cités en annexe 2. Ces interventions apparaissent aussi périlleuses que celles sur les cathédrales illustrées en annexe 1. Or elles sont tout autant pratiquées « sans filet ».

Par éthique professionnelle l'ABF priorise le sauvetage du MH malgré l'absence de cadrage et de reconnaissance. Par exemple, comme illustré par une photo mise en annexe 2, l'ABF d'Ille-et-Vilaine est intervenu conjointement aux pompiers, la nuit du 4 au 5 février 1994, dans l'incendie du Parlement de Bretagne. On lui doit le sauvetage de plusieurs œuvres majeures. Plus d'un an après l'incendie, grâce à la mobilisation d'associations demandant reconnaissance, il a été nommé au grade de chevalier des Arts et des Lettres. Sans commentaire.

L'église de Saint Thégonnec a été détruite par un incendie -8 juin 1998

Le Télégramme Patrimoine. L'église, 10 ans après les travaux

MENU MONDE Publié le 23 août 2015

L'incendie, le drame

Jean-Michel Abgrall a rappelé le bip reçu à 8 h 07, le 8 juin 1998. « Nous étions quatre pompiers au centre, lorsque la terrible nouvelle est tombée : le feu à l'église ». Arrivés sur les lieux, les pompiers ont demandé des renforts et ce sont 70 pompiers de huit casernes qui ont maîtrisé le feu pour midi. La sirène a alerté la population et une grande chaîne humaine s'est très vite formée pour sauver ce qui pouvait l'être. Yvon Abiven a précisé que l'architecte des Bâtiments de France, M. Rochas, est arrivé très vite sur les lieux et a coordonné, le plus possible, le travail des pompiers pour limiter les dégâts. C'est grâce à l'intervention des pompiers de Brest, avec leur grande échelle, que la toiture a été moins endommagée. Puis, les membres de la Drac et l'architecte en chef des Monuments historiques, se sont déplacés pour l'évaluation des dégâts. « Il a fallu se battre pour que soient démontés l'orgue et les retables qui avaient pris l'humidité. L'église a été recouverte d'une bâche verte, afin de l'isoler des intempéries ». Trois maîtres d'œuvre ont suivi les travaux de restauration : l'architecte en chef des Monuments historiques, la Drac de Rennes et le ministère de la culture. « Je suis fier d'avoir mené ce chantier », a souligné Yvon



la culture. « Je suis fier d'avoir mené ce chantier », a souligné Yvon Abiven, qui a dû mener une bataille de tous les instants avec les institutions, les 16 compagnies d'assurances et les experts. « On a été porté par la population de Saint-Thégonnec, durant tout le temps de la restauration », a-t-il poursuivi.

L'église : une restauration en belle harmonie



↑ Annexe 2.2 : l'incendie de Saint-Thégonnec en 1998 ; Le Télégramme, article du 29 août 2015

Cet évènement de 1994 a justement été l'occasion de réveiller les consciences et c'est à partir de cette date que le ministère de la Culture a demandé aux services déconcentrés la réalisation de plans de sauvegarde pour justement prévenir des situations exceptionnelles et organiser le sauvetage des œuvres en cas de sinistre. Cependant, force est de constater que, faute de moyens et de cadrages, ils tardent à se mettre en place et qu'ils ne suffisent pas toujours, la théorie étant souvent différente de la pratique.

Le Monde

La Vierge de la basilique de Sion sera déposée avant les réparations

La statue monumentale, épargnée par l'incendie qui a détruit le clocher, menace l'équilibre de l'édifice.

Publié le 10 novembre 2003 - Mis à jour le 10 novembre 2003 à 12h34

Nancy de notre correspondante.



Enfin, elle a tenu. Mais pour combien de temps ? La Vierge, qui culmine à 48 mètres sur le clocher de la basilique de Sion (Meurthe-et-Moselle), sera déposée dans quelques jours. Cette statue monumentale en fonte, pesant 10 tonnes avec son socle et haute de 7 mètres, qu'on aperçoit de loin dans la plaine du Santois, sur lequel elle veille depuis 1869, n'a pas été atteinte, vendredi 7 novembre, par les flammes qui ont ravagé le clocher de la basilique. Mais les spécialistes craignent qu'elle ne finisse par tomber sur l'église ou le couvent, tant la pierre du clocher a été endommagée par les flammes. Le clocher de pierre, constitué de quatre paliers successifs, a en effet été la proie, dans la soirée de vendredi, d'un incendie provoqué par un court-circuit dans le boîtier électrique de commande des cloches (*Le Monde* daté 9-10 novembre).

La charpente carbonisée et les planchers se sont effondrés. La pierre, brûlée sur une grande profondeur, a perdu de sa densité et les ferrailles qui constituent les armatures se sont dilatées. Le clocher est donc fragilisé et une bourrasque pourrait avoir raison de son équilibre.

La peur de voir la Vierge de Sion tomber de son piédestal était si grande que, dimanche matin, certains riverains étaient convaincus de l'avoir vu bouger. Jean-Jacques Aillagon, le ministre de la culture, a promis à Francine Parisot, maire de Saxon-Sion, 80 habitants, qu'il viendrait constater les dégâts et lancer une réflexion visant à inscrire Sion en tant que lieu de mémoire.

Depuis samedi, tout le monde s'affaire au chevet de la basilique de Sion, cernée par un périmètre de sécurité, en jetant des regards inquiets vers la Vierge. Dimanche, après un ultime examen effectué par les Métalliers lorrains, ces compagnons qui, en 1999, avaient restauré la statue, **le verdict d'Agnès Cailliau, architecte des bâtiments de France, est tombé : la tourelle à huit colonnes, qui constitue le dernier étage, a été très endommagée. La pierre est fracturée. Il y a urgence à fretter cette partie du clocher afin de pouvoir installer l'échafaudage qui permettra d'entreprendre la dépose de la statue et les réparations. A partir de lundi, si le vent s'est calmé, des madriers seront posés**

dans le dernier étage qui sera enserré dans des câbles afin de le solidariser avec le reste de l'édifice. "C'est une affaire compliquée", constate Gérard Defrance, responsable des compagnons, car, par la pression qu'elle exerce, cette statue imposante assure la rigidité du clocher.

↑ Annexe 2.3 : L'incendie de la basilique de Sion en 2003 ; article du Monde.

C'est encore aujourd'hui l'article 2 du décret de 1984 précité, portant statut du corps des ABF, qui demeure la référence pour définir leurs fonctions. Le corps des ABF a été intégré en 1993 dans celui des urbanistes de l'État, créant ainsi le corps des architectes et urbanistes de l'État⁸. Cependant l'article 5, troisième alinéa de ce décret de 1993 avait maintenu valide l'article 2 du décret de 1984 définissant les missions de l'ABF. L'abrogation de ce décret de 1993 a entraîné la suppression de cette définition générale des missions de l'ABF. Seules les missions de maîtrise d'œuvre ont été intégrées dans le décret relatif à la maîtrise d'œuvre du 22 juin 2009.

Ouest-France
21 DÉCEMBRE 1989

Flèche Nord vacillante SOS cathédrale ce jeudi

(lire aussi en page 9)



Les autorités n'ont pas été les seules à scruter le ciel, hier place de Guébriant ou parvis de la cathédrale (interdits d'accès pour raison de sécurité, jusque nouvel ordre). Comme, de gauche à droite, Adrien Kervella, l'abbé Uguen, Maurice Saborin, préfet et Noël Fournier, sous-préfet, réunis en « comité de crise » hier matin avec l'architecte des Bâtiments de France, Christophe Garetta. Avec l'espoir que la nuit n'aurait pas vu sa chute, afin d'entamer ce midi les opérations de démontage prévues, pierre à pierre.

↑ Annexe 2.4 : article paru dans Ouest France sur la cathédrale de Saint Pol de Léon

Pour tenter de pallier ce manque de définition, de 2001 à 2012, vingt-huit projets de décret encadrant précisément les fonctions d'ABF ont été rédigés, avec la participation de juristes connus et reconnus du ministère de la Culture. Tous ont été écartés, aucun n'a abouti.

La circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 sur l'organisation territoriale des services publics rappelle que « pour certaines missions, le rôle de l'État (déconcentré) doit être réaffirmé en renforçant, si nécessaire, ses moyens ». Parmi

Cathédrale Le clocher sera haubané

Ouest-France
22 DÉCEMBRE 1989



M. Christophe Garreta, architecte des Bâtiments de France, et M. Allo, ont expliqué au tableau l'ampleur des dégâts.

Assurance et inquiétude à l'écoute du verdict de M. Raymond Allo et du technicien, à leur descente de la nacelle d'où ils ont pu examiner minutieusement les défauts. Assurance, car dans l'immédiat, la croix étant solidaire de la maçonnerie, elle ne peut pas tomber, sauf violence exceptionnelle du vent. Inquiétude, car le clocher leur a paru très malade.

Les experts ont opté pour un haubanage de l'ensemble, dont la première mise en place a pu commencer dès hier, en fin d'après-midi, juste avant la tombée de la nuit.

Les choses avaient mal commencé : un des pneus de l'ensemble routier emmenant la grue étant défaillant, ceci a retardé son installation de quelques heures. Vers 15 h, la grue était montée. Tout était prêt. Les deux spécialistes montaient dans la nacelle qui s'élevait tandis que des cordages tendus d'en bas l'empêchaient de trop balancer. Les techniciens sont restés vingt bonnes minutes à observer l'état des dégâts. Toutefois, la violence des vents les a empêchés de s'approcher trop près du clocher.

Une réunion de travail était aussitôt organisée à la mairie, à la salle des commissions à laquelle participaient les autorités civiles de la ville, le curé, les responsa-

bles de la sécurité et des services techniques. M. Christophe Garreta, architecte des Bâtiments de France, et M. Raymond Allo donnaient au tableau, croquis à l'appui, la situation sur le plan technique.

La flèche est en piteux état dans l'immédiat de la croix à la neuvième assise au-dessus de la colerette. Le contrepoids de la croix est formé par une fixation. La croix, l'ogive de 90 cm de hauteur puis trois mètres de pierres seraient concernés si l'on devait enlever la partie dangereuse. Impossible de le faire sans échafaudage car leur poids atteint plusieurs tonnes. Impensable d'avoir, au plus vite, un échafaudage avant trois semaines voire un mois. Im-



M. Allo et le technicien de la société Armoricaine de restauration ont pris place dans la nacelle pour un diagnostic détaillé des dégâts.

possible également de travailler décemment dans de telles conditions météorologiques. Profitant de la présence de la grue, les techniciens ont décidé de haubaner l'ensemble avec autant de câbles que de côtés, c'est-à-dire huit. On enlèvera aussi la fameuse pierre en suspens qui est retenue par le paratonnerre.

En conclusion, le maire a obtenu l'assurance qu'en dehors d'un périmètre de sécurité réduit, la circulation sera rétablie normalement ce week-end. « Il faut que l'on puisse vivre à Saint-Pol » a-t-il réclamé. Non seulement on pourra vivre, mais depuis hier, dans les rues de l'ancien évêché, on respire...

↑ Annexe 2.5 : autre article paru en décembre 1998 dans Ouest France toujours sur la cathédrale de Saint Pol de Léon

Dans cette perspective, il est aujourd'hui prioritaire de définir précisément, dans un cadre interministériel, les prérogatives, les missions et les modalités d'exercice de l'ABF, acteur local du ministère de la Culture, notamment en situation de péril et de danger sur les monuments et les sites sur lesquels il exerce ses compétences.

Notes et références :

1. L' ABF est en poste dans une unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), c'est à dire dans un service déconcentré du ministère de la Culture, au plus proche du terrain. ↩
2. Annexe 1 : Trois époques, trois exemples parmi d'autres, illustrés par trois articles de presse. ↩
3. L'ABF ne peut agir sous la responsabilité du service départemental incendie, il s'agit le plus souvent d'une demande directe du préfet voire aussi du DRAC à l'ABF qui, de fait, l'a sollicité préalablement. ↩
4. Décret n°84-145 du 27 février 1984 relatif au statut particulier du corps des architectes des bâtiments de France. ↩
5. Au regard d'une longue expérience personnelle d'ABF, au tout début des années 2000, mes fonctions d'adjoint au secrétaire général de la direction de l'architecture et du patrimoine m'avaient amené à insister pour une meilleure reconnaissance de cette mission de conservateur que les ABF exerçaient « sans filet ». ↩
6. Extrait du décret no 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au

titre des monuments historiques ; TITRE I : de la réalisation des travaux sur immeubles classés ; chapitre 1er : travaux de réparation. ↩

7. Extrait de la circulaire du 01/12/2009 relative à la maîtrise d'oeuvre des travaux sur les monuments historiques classés et inscrits. ↩
 8. Décret n°93-246 du 24 février 1993 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État et modifiant le décret n°62-511 du 13 avril 1962 portant statut particulier du corps des urbanistes de l'État. ↩
-